

Réunion de BUREAU

25 novembre 2009 à Villemoirieu

COMPTE RENDU

Présents :

Mesdames, Messieurs GENTIL (Annoisin-Chatelans), COURSIMAULT (Chamagnieu), DESVIGNES (Chozeau), ASLANIAN(Crémieu), MERLE (Frontonas), CHOLLIER (Hières sur Amby), CHAPIT (La Balme les Grottes), BRENIER (Leyrieu), BOURGIER (Moras), TESTE (Optevoz), PERROT (Panossas), BLERIOT(St Romain de Jalionas), FRACHETTE (Siccieu-StJulien-Carizieu), GINON (Soleymieu), VIALLET (Verna), MOLINA, HOTE (Villemoirieu).

Excusés

Messieurs ROBARDET(Dizimieu), SPITZNER (Vertrieu).

Le Président accueille les membres du Bureau et rappelle l'ordre du jour.

Ordre du jour :

18h-18h30 intervention conjointe de la Mission Locale Nord Isère et du pôle emploi

- Point sur les contrats aidés adaptés dans le secteur non marchand
- CAE et CAE Passerelle

Avec l'intervention de Mesdames, Messieurs RAPHET Pôle Emploi Pont de Cheruy, ECUYER, responsable de l'antenne de Chavanoz et GRANIER, Mission Locale Nord Isère

18h30-19h15 intervention de Monsieur MEUNIER subdivisionnaire de la DDE de Crémieu

- Renouvellement des conventions ATESAT
- Apport de la DDE en vue de réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

19h15 Bureau

1. Point par compétence :

a. Politique du logement

- PLH

b. Action sociale

- o Organisation des centres de loisirs sur l'année 2010
- o Ouverture du second bébébus

c. Environnement et perspectives

- o Développement éolien
- o Projet de territoire

2. Ordre du jour du conseil de communauté du 17 décembre 2009

3. Questions diverses

 18h-18h30 intervention conjointe de la Mission Locale Nord Isère et du pôle emploi

- Point sur les contrats aidés adaptés dans le secteur non marchand
- CAE et CAE Passerelle

Avec l'intervention de Mesdames, Messieurs RAPHET Pôle Emploi Pont de Cheruy, ECUYER, responsable de l'antenne de Chavanoz et GRANIER, Mission Locale Nord Isère

Monsieur GRANIER fait le point sur les contrats aidés adaptés et liste les possibilités pour les collectivités territoriales d'utiliser ces contrats, comme le Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (*powerpoint ci-joint*).

Monsieur DESVIGNES souligne que jusqu'à présent, il était impossible d'obtenir des informations sur le CAE.

Monsieur GRANIER répond que c'est un dispositif assez récent.

Monsieur CHAPIT signale qu'à l'établissement d'un CAE, on doit savoir ce que fera le jeune plus tard.

Monsieur GRANIER répond que les CAE peuvent être utilisés pour aider les jeunes à entrer dans la vie active (jeune qui souhaite aller vers l'apprentissage ou jeune diplômé) et qui peuvent répondre à un besoin de la collectivité.

Madame RAPHET ajoute que le Pôle Emploi est là pour aider les collectivités ; ce contrat est un moyen d'aller vers l'emploi pour les jeunes mais aussi pour les seniors.

Madame ECUYER dit que la mission locale peut intervenir sur la définition du profil de poste du jeune et sur son projet.

Monsieur GRANIER signale que des petites communes peuvent se regrouper pour avoir un seul et même CAE.

Monsieur GRANIER conclut en disant que le pôle emploi, la DDTEFT et la MLNI restent à la disposition des collectivités.

Monsieur MOLINA remercie les différents intervenants.

18h30-19h15 intervention de Monsieur MEUNIER subdivisionnaire de la DDE de Crémieu

Monsieur MOLINA accueille Monsieur MEUNIER et lui donne la parole.

- Renouvellement des conventions ATESAT
- Apport de la DDE en vue de réaliser le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics.

Monsieur MEUNIER, subdivisionnaire de la DDE de Crémieu, présente la nouvelle organisation des services de la DDE.

Suite au Grenelle de l'Environnement, les missions se sont recentrées sur la ville durable (accessibilité, HQE, bilans carbone, qualité des constructions), sur les préventions des risques (avec la prise en compte en amont des projets), sur la mission de conseil pour les collectivités territoriales.

Il fait le point sur le renouvellement des conventions ATESAT (Assistance Technique fournie par l'Etat pour des raisons de Solidarité et d'Aménagement du Territoire).

Ce sont des aides pour les petites et moyennes collectivités territoriales apportées par la DDE sur des problèmes de faisabilité, de procédures, pour réaliser des projets d'aménagement ou pour mieux intégrer le développement durable.

De nouvelles orientations ont été prises dans le cadre des conventions ATESAT comme l'apport de conseil pour le bâti, le foncier etc... et des aides en matière de voirie par exemple.

Monsieur MILLOT signale que les conventions ATESAT ne sont pas adaptées aux communautés de communes du fait du transfert de la compétence voirie à l'EPCI. Si la CC de l'Isle Crémieu veut connaître l'état des lieux, elle doit interroger les communes.

Monsieur MILLOT intervient pour faire le point sur les fonds de concours.

Une discussion s'engage à ce sujet.

Il annonce que la CC de l'Isle Crémieu devra engager une réflexion sérieuse quant au devenir de la compétence voirie : soit la CC de l'Isle Crémieu l'exerce en totalité avec un réel transfert de charges, soit elle la restituera aux communes.

Monsieur MOLINA confirme ces propos. Il convient de régulariser la pratique des fonds de concours ; à ce titre, la sous-préfecture, pour le contrôle de légalité, rappelle à la CC de l'Isle Crémieu, que, du fait de sa compétence voirie, sa participation financière à des opérations doit excéder 50%

Monsieur MEUNIER annonce le coût de l'ATESAT : 75 centimes d'€/habitant avec une réduction de 70% du fait du transfert de la compétence voirie à l'EPCI.

Monsieur CHAPIT trouve que le montant de l'ATESAT est faible.

Monsieur CHAPIT demande quelles sont les missions de l'UAT (Unité Actions Territoriales).

Monsieur BLERIOT demande si l'on peut garder les missions de base sans prendre les missions complémentaires.

Monsieur MEUNIER répond par l'affirmative.

Concernant le PAVE, Monsieur MEUNIER rappelle qu'il doit être mis en place avant le 22 décembre 2009 mais pense qu'il devrait y avoir des possibilités pour aller au-delà.

Monsieur MILLOT signale que le PAVE est obligatoire pour les EPCI de plus de 5 000 habitants. Seule la CC de l'Isle Crémieu est concernée.

Monsieur MEUNIER rectifie en disant qu'une récente obligation inclut toutes les communes. La compétence peut être transférée à la CC de l'Isle Crémieu par délibération.

Monsieur CHAPIT demande s'il serait possible d'avoir un modèle de délibération de transfert pour le PAVE ?

Monsieur NOVOTNY rappelle que l'organe délibérant de la CC de l'Isle Crémieu devra, dans un premier temps, prendre une délibération en ce sens, si la décision politique est prise quant au transfert de compétence du PAVE. Ce n'est que dans un second temps que chaque conseil municipal devra à son tour délibérer sur le sujet, avec un délai de 3 mois pour se prononcer.

Monsieur MEUNIER ajoute qu'une fois le transfert acté après délibération, un arrêté préfectoral est pris.

Il rappelle les règles pratiques à respecter : un état des lieux (voies, piétons, salle des fêtes, rampe d'accès...) puis l'établissement du plan actions avec des priorités à établir (court moyen et long terme).

Monsieur MEUNIER finit par annoncer que l'envoi des conventions ATESAT se fera courant décembre. Il reconnaît que beaucoup de missions sont actuellement assurées par la CC de l'Isle Crémieu mais pour les missions confiées à la DDE, les communes concourront au maintien des effectifs à Crémieu.

Monsieur MEUNIER remercie les élus de la CC de l'Isle Crémieu.

Monsieur MOLINA remercie à son tour Monsieur MEUNIER pour son intervention.

1. Points par compétence

a) Action sociale

Rapporteur : Gilles DESVIGNES, vice-président en charge de l'action sociale

Ouverture du second bébébus

La deuxième halte garderie itinérante qui couvrira le nord du territoire ouvrira le 1^{er} février 2010.

4 personnes ont été recrutées.

- Madame CHARLOT (habitante de Frontonas), le 21 janvier 2010, par voie de mutation, pour le poste d'adjointe de direction du 2^{ème} bébébus
- Madame PRAVE (habitante de La Balme les Grottes), le 4 janvier 2010, pour un CDD pour le poste d'adjointe de direction du 1^{er} bébébus.
- Mademoiselle MALLAND, le 4 janvier 2010, pour un CDD pour le poste d'auxiliaire de puériculture du 2^{ème} bébébus.
- Mademoiselle VERDEIL, qui assure actuellement le remplacement de Claire ARNAUDON et qui est mise en stage dès le 1^{er} décembre 2009.

Des travaux sont à effectuer à Optevoz.

A ce propos, Monsieur DESVIGNES demande à Madame MERLE si l'on peut mettre et laisser un réfrigérateur dans le local de Frontonas ?

Madame MERLE va se renseigner car il s'agit d'un local préfabriqué.

Monsieur DESVIGNES annonce au bureau que le second bébébus sera ouvert au 1^{er} février 2010.

Organisation des centres de loisirs pour l'année 2010

La commission « action sociale » se réunit le vendredi 27/11/2009.

La plaquette 2010 est en cours de réalisation. Suite aux remontées des familles et des directeurs des centres, il a été décidé de modifier l'organisation la saison prochaine

- En diminuant le nombre de centres en s'orientant mieux géographiquement aux besoins des administrés et passer de 6 à 3 centres. Les communes pressenties pour accueillir les centres de loisirs sont Frontonas, St Romain de Jalionas et Hières sur Amby (meilleure gestion des animateurs et économie pour les transports).
- En revoyant le fonctionnement des inscriptions. Plusieurs sociétés ont été consultées pour des inscriptions via internet. Deux ont des solutions intéressantes mais cela ne pourra pas être mis en place pour les inscriptions de février qui seront organisées comme l'année dernière.

Monsieur PERROT demande si Internet sera l'unique possibilité d'inscription.

Monsieur DESVIGNES répond qu'un accueil physique sera maintenu.

Monsieur DESVIGNES souhaite signaler qu'il y a un certain nombre d'impayés pour les centres de loisirs de l'été 2009 ; pour certaines familles, la somme est importante. Il prendra contact avec les maires concernés pour voir s'il est nécessaire de passer par les CCAS ou non.

Les personnes qui n'auront pas soldé sur 2009 ne pourront pas se faire inscrire en 2010.

Monsieur GINON regrette toutefois que la commune qui a mis en place le centre de loisirs n'ait pas été sélectionnée parmi les communes choisies.

Monsieur DESVIGNES tient à saluer l'implication des communes dans l'organisation des CLSH et notamment par le passé, la commune de Soleymieu.

b) Environnement et prospectives

Rapporteur : Georges BLERIOT, vice-président en charge de l'environnement et des prospectives

Développement éolien

La réunion du 24 novembre dernier au LEAP a réuni un grand nombre de personnes. 3 intervenants ont présenté les conditions de mise en place de l'éolien.

Monsieur BLERIOT rappelle que ce n'est pas à la CC de l'Isle Crémieu de décider de l'implantation des éoliennes mais bien aux communes de se porter candidates ou non.

Il est difficile de prendre position compte tenu des modifications que va apporter la suppression de la taxe professionnelle mais Monsieur BLERIOT demande si les communes qui s'étaient portées candidates maintiennent leur choix.

Monsieur BOURGIER attend des nouvelles des investisseurs VSB énergies nouvelles qui doivent revoir leurs plans suite aux refus de deux ou trois propriétaires. Les négociations sont en cours avec l'entreprise et les propriétaires.

Monsieur MOLINA propose que le conseil communautaire arrête une position définitive sur le projet de Zone de Développement Eolien.

Centre nautique

Ce point n'est pas à l'ordre du jour mais Monsieur BLERIOT précise qu'un exemplaire de la dernière étude sera adressé à chaque commune. Le coût reste le même, environ 30 €/habitant. Là encore, une décision de l'EPCI sera prise prochainement.

Projet de territoire

Monsieur BLERIOT rappelle la volonté conjointe avec la CC du Pays des Couleurs de vouloir travailler à un projet de territoire commun, sans pour autant qu'il y ait volonté de la CCIC de rapprochement/fusion avec la CC du Pays des Couleurs. Un travail mené par les deux DGS sur les compétences a été restitué au bureau restreint de la CCIC et au bureau de la CCPC.

Il rappelle également que ce projet de territoire a été envisagé suite à plusieurs constats :

- la loi de décentralisation donne des responsabilités accrues à l'élu local
- la réforme des collectivités territoriales est en cours, où le pouvoir local se déplacera inexorablement vers les EPCI
- la situation locale où la CAPI a la volonté de s'étendre vers le nord de son territoire, où l'on peut s'interroger sur le devenir de la commune de Tignieu-Jamezieu et sur un possible rapprochement avec la CC des balmes dauphinoises.

Ce projet de territoire n'est pas un projet de mandat (qui consiste à une ou plusieurs réalisations phare au cours d'un mandat) mais vise à savoir ce que sera le territoire dans plusieurs années, en s'accordant sur les objectifs à atteindre pour le développement du territoire de l'Isle Crémieu.

Quant au développement de la CC de l'Isle Crémieu, elle peut déjà être fière de son histoire et de ses réalisations passées.

Aujourd'hui, du fait de l'incertitude quant à la taxe professionnelle, la mise en place de services coûteux devient plus difficile.

La préservation de la qualité de vie est indispensable et ce, d'autant plus que la population de la CC de l'Isle Crémieu ne cesse d'accroître.

De plus, la CC de l'Isle Crémieu est assujettie aux politiques nationales, régionales, territoriales (Loi SRU, DTA, SCOT, ...)

Le développement durable est une thématique commune à toutes les collectivités territoriales, dépassant les clivages politiques et critère essentiel pour l'obtention de financements.

Monsieur BLERIoT propose plusieurs thématiques de développement sur lesquelles la CC de l'Isle Crémieu souhaite travailler :

- Transport : transports publics afin de limiter les déplacements par les véhicules individuels > implication de la CCIC dans les réflexions avec le SYMBORD lié au prolongement de LEA – projet d'AOTU (autorité organisatrice des transports urbains) Déplacements doux – covoiturage,....
- Equipements collectifs > petite enfance et jeunesse (lien avec l'étude sur la mise en place du schéma d'accueil de la petite enfance) – Projet de centre nautique
- Tourisme et patrimoine (Symbord) : quelles actions de développement pour le territoire > rappel : le tourisme est une composante essentielle de développement économique – réflexion quant à un éventuel retour à la taxe de séjour.
- Culture
- L'urbanisme (cohérence avec les PLU)
- Les réseaux ...

Monsieur MOLINA rappelle également que la CC de l'Isle Crémieu a 5 zones d'activités qu'elle s'emploie à développer.

Monsieur BLERIoT pense qu'il vaut mieux travailler sur le projet de territoire en bureau et non en conseil communautaire.

Monsieur DESVIGNES pense qu'il faut attendre la réforme territoriale qui peut avoir des incidences sur les actions à venir des différentes collectivités territoriales.

Monsieur MOLINA répond que cela n'empêche pas d'avancer et de travailler sur ce projet de territoire. La problématique transports existe notamment aujourd'hui et existera encore demain. Cette compétence n'appartient pas à la CC de l'Isle Crémieu mais est une problématique commune à notre territoire.

Monsieur PERROT demande si on a le financement pour mener cette action.

Monsieur MOLINA répond qu'il n'y a pas besoin de financement mais juste de volonté politique,

Il propose que les vice-présidents travaillent en amont et fassent valider leurs choix en réunion de bureau.

c) Politique du logement

d. Politique du logement

Rapporteur : Joseph ASLANIAN, vice- président en charge de la politique du logement

PLH

Vincent BARGOIN présente le dossier unique des demandes de subventions dans le cadre du PLH.

Le dossier sera en version papier et/ou informatique.

Monsieur ASLANIAN rappelle que Vincent BARGOIN est la personne compétente en la matière et que tous les dossiers de demandes de subventions passeront par lui. Toute demande devra être instruite avant délibération pour attribution des aides dans le cadre du PLH.

Point sur la désignation des élus référents en matière de logement habitat indigne et en matière d'OPAH.

Monsieur ASLANIAN rappelle que les communes doivent nommer un référent en matière de logement habitat indigne et en matière d'OPAH. Dès la nomination de ces référents, il faudra transmettre l'information à la CC de l'Isle Crémieu.

Point sur le planning de l'OPAH

Monsieur ASLANIAN rappelle que l'OPAH sera prochainement lancée.

Monsieur NOVOTNY ajoute que la cérémonie pour la signature officielle avec l'ANAH, en présence des élus du territoire de la CC de l'Isle Crémieu est prévue le 7 décembre prochain de 11h à 12h.

Il annonce qu'il est important de communiquer au mieux sur l'action de l'OPAH. A ce titre, il remercie les communes afin qu'elles diffusent tous les supports de communication liées à l'OPAH.

2. Ordre du jour du conseil de communauté du 17 décembre 2009

- Autorisation du président à signer les marchés de travaux de voirie
- Modification des tarifs des fluides et des dégradations de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Tarifs centres de loisirs 2010
- Débat d'orientations budgétaires
- ...

Le Président remercie les membres du Bureau.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 20h25.